

Grille tarifaire – Souscripteurices Professionnelles

Applicable au 1er Novembre 2025



Option tarifaire BASE		
Puissance (en kVA)	Abonnement €/mois HTVA	Consommation €/kWh HTVA
3	10,85	0,1698
6	14,09	
9	17,33	
12	20,56	
15	23,80	
18	27,04	
24	33,51	
30	39,99	
36	46,46	

Option tarifaire Heures Pleines / Heures Creuses			
Puissance (en kVA)	Abonnement €/mois HTVA	Consommation €/kWh HTVA	
		Heures Pleines	Heures Creuses
6	14,09	0,1820	0,1435
9	17,33		
12	20,56		
15	23,80		
18	27,04		
24	33,51		
30	39,99		
36	46,46		

Pour soutenir le commun et les adhérent-es ayant le moins de revenus,
vous pouvez aussi faire des dons à Énergie de Nantes ici :
<https://www.helloasso.com/associations/energie-de-nantes/formulaires/1>

Composition du prix de l'offre

Les prix toutes taxes comprises (TTC), tels qu'indiqués sur les grilles tarifaires ci-dessus correspondent :

- à l'abonnement, dont le montant est fonction de la puissance mise à disposition. Un mois moyen compte 30,42 jours, ce qui fait que le montant de l'abonnement peut légèrement varier à la hausse ou à la baisse suivant le nombre de jours du mois.
- au prix du kWh qui correspond au prix unitaire de chaque kWh consommé par la souscripteurice.

Chacune de ces deux parties du prix intègre le prix de l'acheminement de l'électricité sur les réseaux, auquel s'ajoutent :

- l'Accise sur l'électricité d'un montant de 2,998 cts€/kWh HTVA,
- la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA), correspondant à la majorité des usager.es,
- la TVA au taux de 20 % pour l'abonnement, la CTA, les consommations et l'Accise (suite à la décision gouvernementale dans la Loi de Finances 2025)

Ces taxes et contributions sont identiques chez tous les fournisseurs d'électricité.

Majoration pour les points de livraison non équipés d'un compteur communiquant (en application du TURPE 7 Enedis, en €/mois HT) : 3,24

Majoration pour les auto producteurs individuels avec injection due à des coûts réseau (Enedis) plus importants (€/an HT) : 9,6

Note commune à tous les fournisseurs

Sous condition de ressources, des souscripteurices bénéficient d'un chèque énergie conformément aux articles R 124-1 et suivants du code de l'énergie.
Ces dispositifs font l'objet d'une information sur le site chequeenergie.gouv.fr et sur simple appel au 0 805 204 805 (service & appel gratuits).

La souscription à un contrat de fourniture d'électricité à Énergie de Nantes entraîne l'adhésion à l'association.